



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	6
Absents	0
Total des votes	34

5.6

L'an deux mille vingt six, le six mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 30 avril 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Thierry BERNARD, M. Mikael CHEVREAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M. Patrice AUVRAY à Mme Florence GAUTIER, M. Kylian HÉBERT à M. Frédéric GENEY, Mme Béatrice M'BARK à Mme Sylvie RENARD, M. Clément NIEL à M. Dominique BURET, Mme Sonia QUESNEY à M. Julien TIMON, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence GAUTIER

N°DEL_0067_2026 Majoration d'indemnités de fonction

Suite à l'attribution des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués, la commune de Pont-Audemer, en tant que commune bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et entrant dans le cadre de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, peut procéder à une majoration de ces indemnités.

VU l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal des communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), par un vote distinct, de majorer les indemnités de fonction ;

VU les articles L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux indemnités de fonction des élus locaux ;

CONSIDÉRANT que la commune de Pont-Audemer est bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine ;

CONSIDÉRANT que des indemnités de fonction ont été attribuées aux élus (Maire, Adjoint au Maire et Conseillers municipaux délégués) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appliquer une majoration à ces indemnités.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Par 27 votes Pour,

6 votes contre,

*Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK,
Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY*

Et 1 abstention

Thierry BERNARD

• **DE MAJORER** les indemnités de fonction des élus et d'arrêter les nouveaux taux de rémunération comme ci-dessous :

- 90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, pour le Maire
- 26,54 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, pour les Adjointes au maire
- 12,69 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, pour les Conseillers municipaux délégués

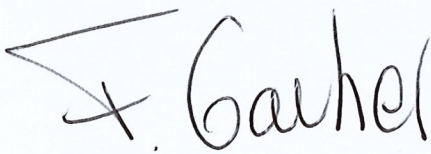
Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Florence GAUTIER



Alexis DARMOIS